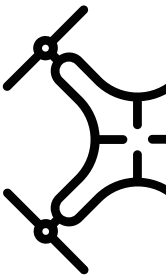


RÉGLEMENTATION DRONES



**Toujours
valable**

- ▶ Toujours voler à vue à un altitude de maximum 120 m
- ▶ Le respect des zones géographiques et de leurs conditions est essentiel
- ▶ Apposer le numéro d'exploitant (*sauf en **catégorie A1**, < 250 gr, si pas de capteur ni camera et que le drone est un jouet*)

A1 ^{CE}
catégorie

Drône Classe CO.

Poids : 250 gr max

- Vol toléré au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes
- Lecture du manuel exigée et formation recommandée

A1
catégorie

Drône construction privée / Drône non Cx.

Poids : 250 gr max

- Vol interdit au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes
- Lecture du manuel exigée pour les UAS non Cx + formation recommandée

A1 ^{CE}
catégorie

Drône Classe C1.

Poids : 900 gr max

- Vol interdit au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes
- Lire le manuel + suivre la formation en ligne + réussir l'examen théorique en ligne

A2 ^{CE}
catégorie

Drône Classe C2 (peut aussi voler en A3).

Poids : 900 gr et 4 kg

- Vol interdit au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit à moins de 30 m de distance horizontale de personnes non impliquées (*5 m si mode lent*)
- Lire le manuel + suivre la formation en ligne + réussir l'examen théorique en ligne
- Suivre et déclarer une formation pratique personnelle + réussir l'examen écrit à la DGTA

A3 ^{CE}
catégorie

Drône Classe C3 et C4.

Poids : entre 0,9 kg et 25 kg max

- Vol loin des zones habitées / commerciales (> 150 m)
- Vol interdit à moins de 30 m de distance horizontale d'éventuels passants
- Lire le manuel + suivre la formation en ligne + réussir l'examen théorique en ligne

**Pas de
catégorie**

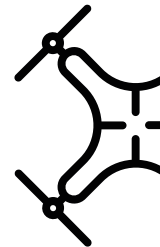
Drône construction privée / Drône non Cx.

Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes

Jusqu'au 31 décembre 2022 :

- < **500 gr** : autorisé à proximité des personnes, selon les conditions de la sous-catégorie A1
- < **2 kg** : min. 50 m des personnes, si respect des conditions de la sous-catégorie A2
- < **25 kg** : min. 150 m des zones résident., commerc., indu. et récréat., dans les conditions de la sous-catégorie A3

RÉGLEMENTATION DRONES



**Toujours
valable**

- ▶ Toujours voler à vue à un altitude de maximum 120 m
- ▶ Le respect des zones géographiques et de leurs conditions est essentiel.
- ▶ Apposer le numéro d'exploitant (*sauf en **catégorie A1**, < 250 gr, si pas de capteur ni camera et que le drone est un jouet*)

A1 ^{CE}
catégorie

Drône Classe C0.

Poids : 250 gr max

- Vol toléré au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes
- Lecture du manuel exigée et formation recommandée

A1
catégorie

Drône construction privée / Drône non Cx.

Poids : 250 gr max

- Vol interdit au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes
- Lecture du manuel exigée pour les UAS non Cx + formation recommandée

A1 ^{CE}
catégorie

Drône Classe C1.

Poids : 900 gr max

- Vol interdit au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes
- Lire le manuel + suivre la formation en ligne + réussir l'examen théorique en ligne

A2 ^{CE}
catégorie

Drône Classe C2 (peut aussi voler en A3).

Poids : 900 gr et 4 kg

- Vol interdit au-dessus de personnes non impliquées
- Vol interdit à moins de 30 m de distance horizontale de personnes non impliquées (*5 m si mode lent*)
- Lire le manuel + suivre la formation en ligne + réussir l'examen théorique en ligne
- Suivre et déclarer une formation pratique personnelle + réussir l'examen écrit à la DGTA

A3 ^{CE}
catégorie

Drône Classe C3 et C4.

Poids : entre 0,9 kg et 25 kg max

- Vol loin des zones habitées / commerciales (> 150 m)
- Vol interdit à moins de 30 m de distance horizontale d'éventuels passants
- Lire le manuel + suivre la formation en ligne + réussir l'examen théorique en ligne

**Pas de
catégorie**

Drône construction privée / Drône non Cx.

Vol interdit au-dessus d'un rassemblement de personnes

A partir du 1er janvier 2023 :

- < 250 gr : selon les conditions de la sous-catégorie A1
- > 250 gr < 25 kg : selon les conditions de la sous-catégorie A3